

 Z.A. Les Roseaux- 2, Rue Midi Pyrénées 94460 VALENTON	FICHE DE DONNEES DE SECURITE conforme Règlement (CE) n° 453/2010	Edition Révisée n°4.Page:1/10
		FIBROSPOT
		Date d'émission : 25/05/2014
		Date Révision : 05/05/2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : FIBROSPOT
Code du produit : 8130
Type de produit : Détergent

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisation identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Détachant puissant et concentré permettant de dissoudre aisément les taches incrustées sans altération de la couleur du textile.

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SPARKEL S.A.S.
2, Rue Midi Pyrénées
Z.A. Les Roseaux
94460 VALENTON – France
info@sparkel.net – www.sparkel.net

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 34 704.100.087

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Irrit. 2 H319

Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS07

Mention d'avertissement (CLP)

Mentions de danger (CLP)

Conseils de prudence (CLP)

Attention

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

P264 - Se laver le visage soigneusement après manipulation

P280 - Porter des gants de protection

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

médecin

Phrases EUH

EUH208 - Contient D-Limonène;(R)-p-Mentha-1,8-dien (D-Limonen);d-Limonen;o-D-Limoneen;i-d-Limonen(5989-27-5). Peut produire une réaction allergique

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Polyethylene Glycol (7) Undecyl Ether	(n° CAS) 127036-24-2	1 - 5	Xn; R22 Xi; R41
Trisodium phosphate	(n° CAS) 7601-54-9 (Numéro CE) 231-509-8 (N° REACH) 01-2119489800-32	1 - 5	Xi; R36/37/38
hydroxyde de sodium	(n° CAS) 1310-73-2 (Numéro CE) 215-185-5 (Numéro index) 011-002-00-6 (N° REACH) 01-2119457892-27	<= 1	C; R35
D-Limonène;(R)-p-Mentha-1,8-diène (D-Limonen);d-Limoneno;D-Limoneeni;d-Limonen	(n° CAS) 5989-27-5 (Numéro CE) 227-813-5 (Numéro index) 601-029-00-7	>= 1	R10 Xi; R38 R43 N; R50/53
Sodium nitrite	(n° CAS) 7632-00-0 (Numéro CE) 231-555-9 (Numéro index) 007-010-00-4 (N° REACH) 01-2119471836-27	>= 1	O; R8 T; R25 N; R50
Citral	(n° CAS) 5392-40-5 (Numéro CE) 226-394-6 (Numéro index) 605-019-00-3	>= 0,01	Xi; R38 R43
Linalool	(n° CAS) 78-70-6 (Numéro CE) 201-134-4 (N° REACH) 01-2119474016-42	>= 0,01	Xi; R38
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques	
hydroxyde de sodium	(n° CAS) 1310-73-2 (Numéro CE) 215-185-5 (Numéro index) 011-002-00-6 (N° REACH) 01-2119457892-27	(0,5 =< C < 2) Xi; R36/38 (2 =< C < 5) C; R34 (C >= 5) C; R35	
Sodium nitrite	(n° CAS) 7632-00-0 (Numéro CE) 231-555-9 (Numéro index) 007-010-00-4 (N° REACH) 01-2119471836-27	(1 =< C < 5) Xn; R22 (C >= 5) T; R25	
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Polyethylene Glycol (7) Undecyl Ether	(n° CAS) 127036-24-2	1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318
Trisodium phosphate	(n° CAS) 7601-54-9 (Numéro CE) 231-509-8 (N° REACH) 01-2119489800-32	1 - 5	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H335
hydroxyde de sodium	(n° CAS) 1310-73-2 (Numéro CE) 215-185-5 (Numéro index) 011-002-00-6 (N° REACH) 01-2119457892-27	<= 1	Skin Corr. 1A, H314
D-Limonène;(R)-p-Mentha-1,8-diène (D-Limonen);d-Limoneno;D-Limoneeni;d-Limonen	(n° CAS) 5989-27-5 (Numéro CE) 227-813-5 (Numéro index) 601-029-00-7	>= 1	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Sodium nitrite	(n° CAS) 7632-00-0 (Numéro CE) 231-555-9 (Numéro index) 007-010-00-4 (N° REACH) 01-2119471836-27	>= 1	Ox. Sol. 3, H272 Acute Tox. 3 (Oral), H301 Aquatic Acute 1, H400
Citral	(n° CAS) 5392-40-5 (Numéro CE) 226-394-6 (Numéro index) 605-019-00-3	>= 0,01	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317
Linalool	(n° CAS) 78-70-6 (Numéro CE) 201-134-4 (N° REACH) 01-2119474016-42	>= 0,01	Skin Irrit. 2, H315
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques	
hydroxyde de sodium	(n° CAS) 1310-73-2 (Numéro CE) 215-185-5 (Numéro index) 011-002-00-6 (N° REACH) 01-2119457892-27	(0,5 =< C < 2) Skin Irrit. 2, H315 (0,5 =< C < 2) Eye Irrit. 2, H319 (2 =< C < 5) Skin Corr. 1B, H314 (C >= 5) Skin Corr. 1A, H314	

 Z.A. Les Roseaux- 2, Rue Midi Pyrénées 94460 VALENTON	FICHE DE DONNEES DE SECURITE conforme Règlement (CE) n° 453/2010	Edition Révisée n° 4. Page :3/10 FIBROSPOT Date d'émission : 25/05/2014 Date Révision : 05/05/2015
---	--	--

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). + 34 91 562 04 20 (Spain). Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions	: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/lésions après inhalation	: Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste: Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Provoque une sévère irritation des yeux.
Symptômes/lésions après ingestion	: Consulter d'urgence un médecin. Ne pas faire vomir.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse. Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Eau pulvérisée. Poudre sèche. Sable.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Non applicable.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: En cas de feu, présence de fumées dangereuses.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	: Eloigner le personnel superflu. Eloigner le personnel superflu.
----------------------	---

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Procédures d'urgence	: Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	: Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié. Aérer la zone. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.
-----------------------	--

 Z.A. Les Roseaux- 2, Rue Midi Pyrénées 94460 VALENTON	FICHE DE DONNEES DE SECURITE conforme Règlement (CE) n° 453/2010	Edition Révisée n° 4. Page :4/10 FIBROSPOT Date d'émission : 25/05/2014 Date Révision : 05/05/2015
---	--	--

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Se laver ... soigneusement après manipulation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Mesures d'hygiène : Se laver ... soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources de chaleur. Rayons directs du soleil, Sources d'inflammation. Bases fortes. Acides forts. Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

Température de stockage : 5 - 20 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

hydroxyde de sodium (1310-73-2)		
France	Nom local	Sodium (hydroxyde de)
France	VME (mg/m³)	2 mg/m³
Portugal	Nom local	Hidróxido de sódio
Portugal	OEL - Ceilings (mg/m³)	2 mg/m³
Espagne	Nom local	Hidróxido de sodio
Espagne	VLA-EC (mg/m³)	2 mg/m³
Royaume Uni	Nom local	Sodium hydroxide
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m³)	2 mg/m³
Suisse	Nom local	Soude caustique
Suisse	VME (mg/m³)	2 mg/m³
Suisse	VLE (mg/m³)	2 mg/m³
Suisse	Remarque (CH)	15 min
D-Limonène;(R)-p-Mentha-1,8-dien (D-Limonen);d-Limoneno;D-Limoneenl;d-Limonen (5989-27-5)		
Allemagne	Nom local	(R)-p-Mentha-1,8-dien (D-Limonen)
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (mg/m³)	28 mg/m³
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (ppm)	5 ppm
Allemagne	Remarque (TRGS 900)	H,Sh,Y,DFG
Espagne	Nom local	d-Limoneno
Espagne	VLA-ED (mg/m³)	110 mg/m³
Espagne	VLA-ED (ppm)	20 ppm
Espagne	VLA-EC (mg/m³)	220 mg/m³
Espagne	VLA-EC (ppm)	40 ppm
Suisse	Nom local	D-Limonène
Suisse	VME (mg/m³)	110 mg/m³
Suisse	VME (ppm)	20 ppm
Suisse	VLE (mg/m³)	220 mg/m³
Suisse	VLE (ppm)	40 ppm
Suisse	Remarque (CH)	4x15

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Des rince-œil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Eviter toute exposition inutile.

Equipeement de protection individuelle : Eviter toute exposition inutile.

 Z.A. Les Roseaux- 2, Rue Midi Pyrénées 94460 VALENTON	FICHE DE DONNEES DE SECURITE conforme Règlement (CE) n° 453/2010	Edition Révisée n° 4. Page :5/10
		FIBROSPOT
		Date d'émission : 25/05/2014 Date Révision : 05/05/2015

Protection des mains	: En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants. Porter des gants de protection.
Protection oculaire	: Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité.
Protection des voies respiratoires	: En cas de risque de production excessive de vapeurs, porter un masque adéquat. Porter un masque approprié.
Autres informations	: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 12,5 ± 0.5
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable.
Point de congélation	: < 0 °C
Point d'ébullition	: > 100 °C
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température critique	: Non applicable.
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,02 g/cm³ ± 0.02
Solubilité	: Eau: Complète.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 30 cP
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Indice de réfraction	: 7 ± 1
----------------------	---------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Non établi.

10.2. Stabilité chimique

Stable. Non établi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi. Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Rayons directs du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Acides. Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Fumées, fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé
Non établi.

Polyethylene Glycol (7) Undecyl Ether (127036-24-2)

DL50 orale rat	300 - 2000
DI 50 cutanée rat	> 2000

Trisodium phosphate (7601-54-9)

DL50 orale	> 2000 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	> 2,16 mg/l/4h

hydroxyde de sodium (1310-73-2)

DL50 orale rat	140 - 340 mg/kg
DL50 cutanée lapin	1350 mg/kg

D-Limonène;(R)-p-Mentha-1,8-dien (D-Limonen);d-Limoneno;d-Limoneeni;d-Limonen (5989-27-5)

DL50 orale rat	5000 mg/kg
----------------	------------

Sodium nitrite (7632-00-0)

DL50 orale	180 mg/kg de poids corporel
------------	-----------------------------

Linalool (78-70-6)

DL50 orale	2790 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	5610 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé Non établi. Provoque une sévère irritation des yeux Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis pH: 12,5 ± 0.5
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. pH: 12,5 ± 0.5
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé Non établi. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé Non établi. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	: Non classé Non établi. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé Non établi. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé Non établi. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

FIBROSPOT

Viscosité, cinématique	29,41176471 mm²/s
------------------------	-------------------

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

 SPARKEL LA PIONNIÈRE DE L'ÉCLAIR	FICHE DE DONNEES DE SECURITE conforme Règlement (CE) n° 453/2010	Edition Révisée n° 4. Page : 7/10
		FIBROSPOT
		Date d'émission : 25/05/2014 Date Révision : 05/05/2015

Polyethylene Glycol (7) Undecyl Ether (127036-24-2)	
CL50 poisson	1 - 10 mg/l
CE50 Daphnie	10 (≤ 10) mg/l
hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
CL50 poisson	> 35 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 2	> 33 mg/l IC50 alga (72 h) mg/l
Sodium nitrite (7632-00-0)	
CL50 poisson	360 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 2	48 mg/l IC50 alga (72 h) mg/l
Linalool (78-70-6)	
CL50 poisson	27,8 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	88,3 mg/l EC50 waterflea (48 h)
CE50 autres organismes aquatiques 2	20 mg/l IC50 alga (72 h) mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

FIBROSPOT	
Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. Non établi.

Citral (5392-40-5)	
Biodégradation	Le produit est biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

FIBROSPOT	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi. Non établi.

Citral (5392-40-5)	
Log Pow	2,73 (20°C)

12.4. Mobilité dans le sol

FIBROSPOT	
Mobilité dans le sol	Non établi.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Eviter le rejet dans l'environnement. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR) :
 Désignation officielle de transport (IMDG) :
 Désignation officielle de transport (IATA) :
 Désignation officielle de transport (ADN) :
 Désignation officielle de transport (RID) :

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

 Z.A. Les Roseaux- 2, Rue Midi Pyrénées 94460 VALENTON	FICHE DE DONNEES DE SECURITE conforme Règlement (CE) n° 453/2010	Edition Révisée n° 4. Page : 8/10
		FIBROSPOT
		Date d'émission : 25/05/2014 Date Révision : 05/05/2015

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) :

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) :

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) :

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) :

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) :

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) :

Groupe d'emballage (IMDG) :

Groupe d'emballage (IATA) :

Groupe d'emballage (ADN) :

Groupe d'emballage (RID) :

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

14.6.2. Transport maritime

14.6.3. Transport aérien

14.6.4. Transport par voie fluviale

Transport interdit (ADN) : Non

Non soumis à l'ADN : Non

14.6.5. Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%
agents de surface non ioniques, phosphates	<5%
Parfum	

15.1.2. Directives nationales

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

 Z.A. Les Roseaux- 2, Rue Midi Pyrénées 94460 VALENTON	FICHE DE DONNEES DE SECURITE conforme Règlement (CE) n° 453/2010	Edition Révisée n° 4. Page :9/10
		FIBROSPOT
		Date d'émission : 25/05/2014 Date Révision : 05/05/2015

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Il n'a pas été effectuée.

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

SECTION 16: Autres Informations

Sources des données	: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006. RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.
Conseils de formation	: Les travailleurs doivent avoir une formation spécifique des risques.
Autres informations	: Aucun(e).

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul
--------------	------	-------------------

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Ox. Sol. 3	Matières solides comburantes, Catégorie 3
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H272	Peut aggraver un incendie; comburant
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH208	Contient . Peut produire une réaction allergique
R10	Inflammable
R22	Nocif en cas d'ingestion
R25	Toxique en cas d'ingestion
R35	Provoque de graves brûlures
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau
R38	Irritant pour la peau
R41	Risque de lésions oculaires graves
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R8	Favorise l'inflammation des matières combustibles
C	Corrosif
N	Dangereux pour l'environnement

 	FICHE DE DONNEES DE SECURITE conforme Règlement (CE) n° 453/2010	Edition Révisée n°4. Page: 10/10
		FIBROSPOT
		Date d'émission : 25/05/2014
Z.A. Les Roseaux- 2, Rue Midi Pyrénées 94460 VALENTON		Date Révision : 05/05/2015

O	Comburant
T	Toxique
Xi	Irritant
Xn	Nocif

*Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos meilleures connaissances actuelles.
Aucune partie de son contenu ne doit être considéré comme une garantie, expresse ou implicite, à des propriétés spécifiques et / ou conditions d'utilisation des produits. Dans tous les cas, il est de la responsabilité des utilisateurs d'adapter les recommandations et de déterminer l'aptitude d'un produit pour une application ou un usage particulier. Pour cette raison entre autres, nous n'assumons aucune responsabilité pour les pertes, dommages ou frais causés par les aspects relatifs à la manutention, le stockage, l'utilisation ou l'élimination des produits.*